

Fiche 1. F

Aides directes aux entreprises

INNOVATION NUMERIQUE

A-Description

L'objectif principal est de permettre le maintien et l'amélioration de l'outil de travail en incitant les chefs d'entreprises artisanales, commerciales et de services à investir ou réaliser des travaux.

Ceux-ci peuvent concerner les champs d'intervention suivants :

- la modernisation de l'outil de production
- l'amélioration de l'aspect visuel du local d'activité
- le développement de l'activité (augmentation de la productivité)
- l'achat d'outillage ou de mobilier spécifique à l'activité professionnelle
- la rénovation des vitrines
- la mise aux normes pour l'accessibilité des commerces aux personnes handicapées
- l'intégration de contraintes réglementaires (normes d'hygiène, de sécurité, respect de l'environnement)

Ainsi le territoire sera attentif au fait que le projet d'entreprise ne vise pas seulement un objectif de maintien ou d'amélioration de l'outil de travail mais qu'il s'attache aussi à contribuer à l'un des 5 axes du projet économique de territoire :

Innovation numérique

Les **entreprises** doivent assimiler des innovations numériques pour orienter leur offre, leur modèle de croissance et modifier leur organisation.

Le ministère, la DGE, retient 9 transformations numériques qui apportent des opportunités de croissance :

1. L'intelligence artificielle : discipline scientifique relative au traitement des connaissances et au raisonnement,
2. L'Internet des objets : un univers d'objets intelligents et connectés,
3. La blockchain : système de registre distribué et réputé inviolable dans lequel sont enregistrées toutes les transactions effectuées entre ses utilisateurs, depuis sa création,
4. L'économie collaborative : partage ou l'échange de biens, de services ou de connaissances entre particuliers, par l'intermédiaire d'une plateforme numérique de mise en relation,
5. Le big data : profusion de données produites par tous (individus, organisations, objets) de manière accélérée depuis quelques années,

6. L'Open API : interface de programmation publique qui permet d'exposer une ressource (données, programme, service Web...) à un programme tiers autorisé qui en a besoin pour fonctionner,
7. Les services cloud : exploiter la puissance de calcul ou de stockage de serveurs informatiques distants par l'intermédiaire d'un réseau, généralement Internet,
8. FastIT : l'informatique d'entreprise, agile,
9. La chaîne 3D : de la conception à l'impression 3D..

Dépenses éligibles :

- *Le RI de l'ACP fourni en annexe 1 est le document de référence précisant l'ensemble des dépenses éligibles et dépenses inéligibles.*
- *Le comité de pilotage de l'ACP se réserve le droit de faire évoluer le RI au cours de l'ACP pour la bonne gestion du programme. C'est le RI en vigueur au moment du vote de l'aide qui fait référence.*

B – BENEFICIAIRES ET CRITERES D'ELIGIBILITE

Critères fondamentaux :

- Être une TPE (moins de 10 salariés)
- Être inscrite au RCS ou RM
- Avoir moins 1 million d'euros de CA
- Avoir minimum 1 an d'existence
- Les investissements doivent être réalisés sur l'une des communes de l'ACP Sud Gironde

+Innover en faveur de l'écologie et/ou numérique

1 rendez-vous avec les animateurs du PCAET sera fortement conseillé

Proposer l'une des 9 innovations numériques listées plus haut

Ou

Avoir une activité entrant dans l'une des 4 catégories de l'innovation écologique

Dépenses éligibles :

- *Le RI de l'ACP fourni en annexe 1 est le document de référence précisant l'ensemble des dépenses éligibles et dépenses inéligibles.*
- *Le comité de pilotage de l'ACP se réserve le droit de faire évoluer le RI au cours de l'ACP pour la bonne gestion du programme. C'est le RI en vigueur au moment du vote de l'aide qui fait référence.*

C – INTENSITE DE L'AIDE (modalités de financement) et conditions spécifiques

- 20% du montant HT
- Plancher de dépenses éligibles 6000€ HT
- Plafond de dépenses éligibles 40 000€ HT

D – INDICATEURS D'EVALUATION

- Impact positif de l'innovation sur l'entreprise, ses salariés et sa clientèle
- Croissance confirmée